



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Dopage

Question au Gouvernement n° 2142

Texte de la question

M. le president. La parole est a M. Leon Aime.

M. Leon Aime. Monsieur le ministre delegue a la jeunesse et aux sports, ma question, a laquelle s'associe notre collegue et ami M. Edouard Landrain (Murmures) est particulierement grave. Elle concerne un probleme qui ne peut rester sans solution, celui du dopage.

En effet, il semble que la chimie ait rapidement rattrape et depasse la loi. Lors de chaque epreuve sportive de haut niveau, on s'emeut de l'importance prise en France par le dopage, en particulier au moyen de l'EPO, c'est-a-dire de l'erythropoietine, proteine qui stimule les globules rouges.

Marielle Goitschel declarait la semaine derniere qu'elle soupconnaait une partie des medailles d'Atlanta d'avoir ete dopes. Quant au journal L'Equipe, il laisse entendre, au travers de declarations de coureurs cyclistes, que les cent premiers mondiaux font sans doute appel a la pharmacie.

La banalisation du dopage est inquietante pour la sante des sportifs et l'exemple donne au jeunes est desastreux tant sur le plan physique que sur le plan moral. Que comptez-vous faire, monsieur le ministre, pour arreter cette course infernale a l'exploit ? Peut-on envisager des prises de sang pour deceler les produits non decelables par les methodes habituelles ? Des decisions sont-elles envisagees au plan international ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

M. le president. La parole est a M. le ministre delegue a la jeunesse et aux sports.

M. Guy Drut, ministre delegue a la jeunesse et aux sports. Monsieur le depute, le dopage est le grand danger qui menace le sport. A cet egard, vous aurez a debattre dans les prochaines semaines de trois amenagements legislatifs tendant a la mise en place d'un plus grand nombre de controles hors competition, a l'instauration d'un suivi medical et biologique pour tous les athletes de haut niveau et a la creation d'un organisme autonome independant du pouvoir des federations et de celui du ministere. Un role essentiel sera devolu a cet organisme car il faut aussi prevenir le dopage.

Puisque vous avez evoque la possibilite de controles sanguins et urinaires systematiques a mettre en place dans les meilleurs delais, je vous indique, a titre d'exemple, que si le taux d'hemoglobine dans le sang d'un athlete est anormalement eleve, cela lui fait courir des risques pour sa sante. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

Ecoutez et essayez de comprendre. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

Lorsque cela sera le cas, les athletes en cause ne seront plus autorises a participer a des manifestations sportives tant que ce parametre physiologique ne sera pas revenu a la normale.

Monsieur le depute, nous prendrons toutes les dispositions pour lutter contre ce fleau du sport, contre ce fleau de la jeunesse. Si nous pouvons avoir une certaine indulgence pour les athletes qui, souvent, representent une clientele fragile du fait de leur manque d'experience, nous devons etre sans pitie pour les pourvoyeurs, pour les incitateurs. En la matiere, je vous proposerai des mesures impitoyables pour ces gens qui sont des assassins. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

Texte de la réponse

M. le president. La parole est a M. Leon Aime.

M. Leon Aime. Monsieur le ministre delegue a la jeunesse et aux sports, ma question, a laquelle s'associe notre collegue et ami M. Edouard Landrain (Murmures) est particulierement grave. Elle concerne un probleme qui ne peut rester sans solution, celui du dopage.

En effet, il semble que la chimie ait rapidement rattrape et depasse la loi. Lors de chaque epreuve sportive de haut niveau, on s'emeut de l'importance prise en France par le dopage, en particulier au moyen de l'EPO, c'est-a-dire de l'erythropoietine, proteine qui stimule les globules rouges.

Marielle Goitschel declarait la semaine derniere qu'elle soupconnaient une partie des medailles d'Atlanta d'avoir ete dopes. Quant au journal L'Equipe, il laisse entendre, au travers de declarations de coureurs cyclistes, que les cent premiers mondiaux font sans doute appel a la pharmacie.

La banalisation du dopage est inquietante pour la sante des sportifs et l'exemple donne au jeunes est desastreux tant sur le plan physique que sur le plan moral. Que comptez-vous faire, monsieur le ministre, pour arreter cette course infernale a l'exploit ? Peut-on envisager des prises de sang pour deceler les produits non decelables par les methodes habituelles ? Des decisions sont-elles envisagees au plan international ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

M. le president. La parole est a M. le ministre delegue a la jeunesse et aux sports.

M. Guy Drut, ministre delegue a la jeunesse et aux sports. Monsieur le depute, le dopage est le grand danger qui menace le sport. A cet egard, vous aurez a debattre dans les prochaines semaines de trois amenagements legislatifs tendant a la mise en place d'un plus grand nombre de controles hors competition, a l'instauration d'un suivi medical et biologique pour tous les athletes de haut niveau et a la creation d'un organisme autonome independant du pouvoir des federations et de celui du ministere. Un role essentiel sera devolu a cet organisme car il faut aussi prevenir le dopage.

Puisque vous avez evoque la possibilite de controles sanguins et urinaires systematiques a mettre en place dans les meilleurs delais, je vous indique, a titre d'exemple, que si le taux d'hemoglobine dans le sang d'un athlete est anormalement eleve, cela lui fait courir des risques pour sa sante. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

Ecoutez et essayez de comprendre. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

Lorsque cela sera le cas, les athletes en cause ne seront plus autorises a participer a des manifestations sportives tant que ce parametre physiologique ne sera pas revenu a la normale.

Monsieur le depute, nous prendrons toutes les dispositions pour lutter contre ce fleau du sport, contre ce fleau de la jeunesse. Si nous pouvons avoir une certaine indulgence pour les athletes qui, souvent, representent une clientele fragile du fait de leur manque d'experience, nous devons etre sans pitie pour les pourvoyeurs, pour les incitateurs. En la matiere, je vous proposerai des mesures impitoyables pour ces gens qui sont des assassins. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

Données clés

Auteur : [M. Aimé Léon](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2142

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 janvier 1997, page 245

Réponse publiée le : 22 janvier 1997, page 245

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 22 janvier 1997